

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT LAURIAN

OBJET :

**Enquête publique du parc éolien
sur la commune de Brion**

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à vingt heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune de **LA CHAPELLE SAINT-LAURIAN**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur AUGER Sylvain, Maire**.

Date de convocation : 02 mars 2023

Présents : Mmes BODIN Sylvie – CHRETIEN Pascale – MESNARD Sylvie

MM METIVIER Frédéric – PELLETIER Jean-Louis – RIVIERE Bernard – RIVIERE Nicolas – ROBERT Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme BODIN Sylvie à M METIVIER Frédéric Mme HABAUT Marie-Hélène à M AUGER Sylvain

Excusés : Mmes BODIN Sylvie - HABAUT Marie-Hélène

Absent : M LANCHAIS Vincent

Secrétaire de séance : M METIVIER Frédéric

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'avis d'ouverture de l'enquête publique pour le projet éolien sur la commune de Brion en date du 09 mars 2023.

Considérant que dans le cadre de la réalisation du parc éolien sur la commune de Brion, la société PE de BRION projette d'installer 5 aérogénérateurs d'une hauteur maximale du mât de 111.50 m et d'une hauteur maximale en bout de pale de 180 m et 2 postes de livraison électrique sur la commune de Brion.

Considérant que le conseil municipal a été régulièrement convoqué et qu'il a reçu la note de synthèse relative au projet éolien sur la commune de Brion qui est soumis à enquête publique.

Considérant que le conseil municipal est en mesure de porter une réflexion éclairée sur l'opportunité de délibérer sur ce projet de parc éolien dans le cadre de l'enquête publique réalisée conformément au droit de l'environnement.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide,**

- De formuler un avis favorable sur ce projet
 - o 10 voix Pour
 - o 00 voix Contre
 - o 00 voix Abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie, le 09 mars 2023



Le secrétaire de séance,

METIVIER Frédéric